

Séance du 23 mars 1995

Au Gor du Vauseyon

à 18 heures

Présents: Mmes Bourquin, F.Jeanmonod, Jeannin, C.Cordey,
A.Monnier, C.Deschoux, F.Gagnaux

Mrs Henry, A.Wasserfallen, B.Jeanmonod, Jeannin,
Ph.Graef, M.Garin, J.Fr.Cordey, C.Bart, Descombes,
U.Locher

Dès 19h, M. de Seidlitz, M.Grüring, le vice-président
et la juriste du "Heimatschutz"

Excusés: Ch.Camélique, F.Currat

Madame Bourquin ouvre la séance en communiquant quelques informations générales. M.Décosterd, président de la Fondation, a écrit pour donner sa démission avec effet immédiat. Mme Tissot est sur le point de faire de même. En une année, il y a eu **trois démissions sur cinq**. Ceci reflète un problème grave. De nouvelles personnes sont recherchées. Mrs Jeannin et Wasserfallen se portent volontaires pour représenter l'association au sein du Conseil de Fondation. Ainsi reconstitué, il serait plus crédible aux yeux de la Commune. Ceci est important aussi face au "Heimatschutz".

Mme Tissot a signalé que les promoteurs sont confrontés à d'énormes difficultés financières. Le terrain au sud n'est plus constructible, l'échange doit donc se faire, c'est dans l'intérêt des promoteurs.

M.Jeannin a eu un contact avec M. de Dardel qui selon lui tout est en ordre; il ne manquerait qu'une cellule hypothécaire pour qu'il puisse ensuite réunir toutes les parties pour la signature de la cession. Mme Bourquin suggère qu'une date limite de signature soit fixée.

Dans le dossier du Moulin, la crise actuelle serait due à M. de Seidlitz. Mmes Bourquin et Tissot estiment que les tractations avec lui sont impossibles; il veut faire cavalier seul. M.Graef estime qu'il faut maintenir notre crédibilité. Le problème de M.Arthaud prouve qu'une faille existe. Il nous reporte ensuite quelques éléments d'un premier projet d'ensemble concernant le domaine architectural du Moulin. L'accès au Moulin serait possible par le sud, un parc serait prévu. L'accès par le nord serait réservé aux Jeannin, éventuellement au locataire de la "Maison du jardinier". A part la partie ouest, occupée par M. et Mme Jeannin, M.Graef expose cinq volumes. La "Maison du jardinier" pourrait être un appartement au 1er étage, un local culturel, au rez-de-chaussée. Le rez-de-chaussée de la partie est en 1 grand ou 2 volumes culturels (galerie d'art certainement) avec l'entrée principale par l'escalier au sud. Un grand volume serait disponible sous les combles. Une cave existante pourrait être utilisée

à l'entrepôt de matériel. Des sanitaires devront être aménagés. Le prix de location au m2 devra tenir compte du prix des locaux bruts. Une proposition de garage pour les Jeannin est avancée. Il serait construit sous la cuisine actuelle. Compte tenu de la citerne, du mur porteur, de la dalle supérieure avoisinants, le prix de cette réalisation en vaut-il la peine soulève M. Jeannin. Autour de la citerne, un travail devrait être fait; le garage ne toucherait pas le mur porteur; il serait ^{nécessaire} de creuser pour ne pas toucher la dalle supérieure. M. Wasserfallen suggère l'installation d'une pompe à chaleur qui n'exige, par la suite, ni citerne, ni cheminée. Aujourd'hui le prix reste à calculer. Cette idée est à garder sous réserve.

Une journée de nettoyage au Moulin est fixée au plus vite: samedi 1er avril à 9h, avec picnic. C. Deschoux lit la lettre de M. de Dardel qui assure que tout est prêt pour la signature de la cession, seule manque la cellule hypothécaire des promoteurs.

Mme Bourquin fixe les différents points à discuter pour la suite de la séance où représentants du "Heimatschutz" et de la Fondation seront présents: liens entre l'Association et la Fondation, développement d'une meilleure coordination d'ensemble, soutien du "Heimatschutz" à clarifier, priorité essentielle reste la cession.

Mme Bourquin salue les représentants du "Heimatschutz" et de la Fondation. Trois points comportent l'ordre du jour: diverses communications, représentants de l'Association au sein du Conseil de Fondation, point de la situation.

M. de Seidlitz nous informe que la cession conditionnelle sera rédigée dès que M. de Dardel sera en possession de la cellule hypothécaire. Les servitudes avec la Commune sont sur le point d'être réglées (droit de passage, sortie publique au sud). M. Studer a le pouvoir de signature. Il n'y a plus d'oppositions. Lundi 27 mars les différentes conversations bilatérales Commune-Fondation/Fondation-promoteurs devraient être terminées.

Au sujet du Conseil de Fondation et du remplacement des deux représentants de l'Association, M. de Seidlitz demande à cette dernière de proposer des personnes. Mme Bourquin répond que M. Wasserfallen est candidat depuis décembre 94 déjà. M. de Seidlitz nous apprend que M. Wasserfallen n'a pas été accepté parce qu'il ne serait pas assez disponible et que ses qualités correspondent mieux aux besoins de l'Association que de la Fondation. L'Association doit donc faire d'autres propositions. M. Henry intervient en faveur de M. Wasserfallen. M. Graef relève que la relation est mauvaise entre la Fondation et l'Association. Il n'y a pas de vision d'ensemble et ceci manque de crédibilité face à l'extérieur. Les 2 représentants sont primordiaux pour une certaine cohérence, surtout à un moment si proche de la signature de cession.

M.Graef demande si les deux membres proposés seront acceptés. M. de Seidlitz précise que le Conseil de Fond. est constitué de deux membres du "Heimatschutz", deux membres de l'Ass., un membre extérieur. Les deux personnes de l'Ass. représentent le lien institutionnel et sont tenues d'informer leurs membres. Le mauvais fonctionnement est dû au fait que M.Décosterd ne venait pas aux séances du Comité de l'Ass.. M.Graef relève que dans le cadre du "Heimatschutz" il n'a jamais été confronté à de tels problèmes. Les choses manquent de clarté. Est-ce normal qu'un membre qui se propose soit refusé dans la Fond.? M. de Seidlitz répond qu'informer chacun, dans tous les détails n'est pas possible. Le travail des architectes devrait être supervisé par M.Kaempf, architecte du "Heimatschutz". M.Graef refuse cela car chaque décision devrait être discutée et requière l'approbation des personnes qui sauvegardent le bâtiment. Un groupement de cinq personnes est prêt à collaborer avec la Fond.. M. de Seidlitz donne quelques éclaircissements et assure que M.Kaempf serait plutôt garde-fou que cheville ouvrière concernant l'avenir architectural du Moulin. M.Jeannin exprime le voeu de reconstituer la Fond.. Il note la lenteur des différentes démarches effectuées jusqu'à présent. Après avoir entendu ces diverses discussions, M.Grüning s'interroge sur l'avenir! Selon lui, il manque un patron. M.Wasserfallen révèle le véritable motif pour lequel l'entrée à la Fond. lui a été refusée: les archives de la famille Borel, léguées à l'Ass. et dont la Fond. pensait être propriétaire. M.Jeanmonod intervient en disant que, si près du but, il est primordial de repartir sur de bonnes bases. M. de Seidlitz affirme que juridiquement, c'est la Fond. qui est l'organe de décision. L'Ass. quant à elle, a pour tâche d'animer la partie est, en y créant des activités culturelles et de trouver des fonds. M.Grüning pense que la Fondation doit être dynamisée et qu'il faut désigner des responsables. Mrs Wasserfallen et Jeannin sont candidats. Avant la signature de la cession, M.Jeannin ne peut faire partie de la Fond. M.Décosterd pourrait rester président jusqu'à la signature, ensuite M.Jeannin pourrait le remplacer. M. de Seidlitz demande qu'existe, à l'avenir, un flux à deux sens. Mme Jeanmonod conclut sur une note positive: la communication est rétablie, certains problèmes sont dénoués, la Fondation est reconstituée. M.Grüning précise que le "Heimatschutz" se veut observateur et non animateur. L'Ass. et la Fond. sont indissociables et se dote d'un comité directeur.

La séance est levée aux environs de 21h par Mme Bourquin.